RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

40VLC
Société civile au capital de 5.000 €
Siège social : 4 rue Henri Delacroix – 51100 REIMS
844 768 150 RCS REIMS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 25 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Le vingt- quatre juin,
A 17 heures,

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent MAUPOIL, cogérant associé.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social sur convocation de la gérance :

SASU LM HOLDING propriétaire de 499 parts sociales
M Laurent MAUPOIL propriétaire de

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :
- Le texte des résolutions proposées
- statuts sociaux.

Le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mise à jour de l'article 7 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du projet d'apport au capital de la SASU LM HOLDING de 499 parts sociales de la Société détenues par M. Laurent MAUPOIL et de la cession d'1 part sociale de la Société détenues par Mme Mauricette MAUPOIL, décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR) et il est divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, entièrement libérées, numérotées de UN (1) à CINQ CENTS (500), et attribuées conformément à la répartition suivante :

Tableau de répartition

[redacted]

Titulaire	Parts	Numéros affectés
SASU LM HOLDING	499	1 à 499
M. Laurent MAUPOIL	1	500

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les gérants et les associés.

[redacted]